L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL RETRAITE DÉDIÉ AUX SALARIÉS SÉNIORS DES GRANDES ENTREPRISES

«FAIRE ENTRER CHACUN DE VOS SALARIÉS SÉNIORS DANS UNE DÉMARCHE DE PROJET PERSONNEL DE DÉPART À LA RETRAITE... FACILE !

APPORTER TOUTE LA LUMIÈRE POUR CONCILIER RÉGLEMENTATION, MESURES COLLECTIVES D'ENTREPRISE ET PROJET INDIVIDUEL DE RETRAITE

objectif retraite

Un éclairage attendu

ENTREPRISE ET DRH…

UNE PLATEFORME OBJECTIF RETRAITE D'INFORMATION/PRÉPARATION INDIVIDUELLE À LA RETRAITE EXCLUSIVEMENT DÉDIÉE À VOTRE ENTREPRISE EN APPLICATION D'UN ACCORD COLLECTIF DU TYPE :

- Gestion des Emplois & des Parcours Professionnels (GEPP)
- Cessation d'Activité Anticipée et/ou de Retraite Anticipée (CAA/RA)
- Aménagement Fin de Carrière
- Congés Fin de Carrière (CFC)
- Pénibilité
- Rupture Conventionnelle Collective (RCC)
- Plan de Départ Volontaire (PDV)
- Plan de Sauvegarde pour l'Emploi (PSE)
- Autres accords collectifs

C'est pour votre entreprise, après intégration par Objectif Retraite de vos spécificités, projets et objectifs…

Une capacité de recourir à un Expert/Conseil/Prestataire «retraite» unique.

La prise en charge par Objectif Retraite de l'obligation pour votre entreprise de donner au salarié sénior l'information nécessaire à la compréhension des enjeux et des opportunités de vos accords collectifs jusqu'à la liquidation de ses droits à la retraite.

La prise en charge par Objectif Retraite de la responsabilité du calcul et du traitement confidentiel des données et des informations individuelles délivrées.

Un outil de gestion prévisionnelle des effectifs, emplois & compétences :

- la sortie de votre entreprise du flou généré par l'abrogation de la mise à la retraite d'office,
- l'information systématique par anticipation de la DRH sur la date d'obtention de la liquidation des droits à « taux plein » du salarié,
- l'information par anticipation de la DRH avec l'autorisation expresse du salarié sur la date de départ à la retraite envisagée par le salarié,
- les statistiques de date et d'âge de départ à la retraite par catégorie socio professionnelle, centre de profits et secteur d'activité.

Une amélioration du dialogue social.

Chaque prise de parole est une prise de responsabilité technique dans une discipline exogène à votre entreprise.
Parler retraite avec vos partenaires sociaux c'est :

- faire preuve d'une technicité irréprochable, c'est agir par la formation sur la compréhension des enjeux réels,
- produire des analyses prospectives et répondre en termes socio-économiques à l'attitude politique des centrales syndicales,
- s'engager dans l'intérêt général à répondre à la somme des intérêts particuliers. C'est prendre le risque de se laisser déborder sur les objectifs de contributions de votre entreprise.

Sur la base d'une définition des objectifs, en fonction du projet social de votre entreprise et du dialogue instauré, Objectif Retraite vous assiste dans :

- la négociation collective,
- la création de modules de formation spécifiques dans le domaine de la retraite,
- la réalisation et l'édition de documents d'information sur les systèmes de retraite,
- le(s) projet(s) associé(s).

Notre indépendance et notre expertise contribuent à la réussite du dialogue social dans votre entreprise.

Une capacité d'études prospectives.

Sur la base des résultats individuels, tout en assurant strictement la confidentialité des données personnelles, Objectif Retraite réalise les études prospectives nécessaires à la réalisation des projets de votre entreprise.

par tous !

SALARIÉ(E) SÉNIOR… QUAND ? COMBIEN ? COMMENT ?

UNE PLATEFORME OBJECTIF RETRAITE D'INFORMATION/PRÉPARATION INDIVIDUELLE À LA RETRAITE EXCLUSIVEMENT DÉDIÉE AUX SALARIÉS SÉNIORS DE VOTRE ENTREPRISE EN APPLICATION D'UN ACCORD COLLECTIF,

C'est, pour le salarié…

La mise à disposition du salarié d'un référent/interlocuteur «retraite» unique.

L'inventaire et le contrôle de ses droits individuels :

- reconstitution de carrière (répartition et capitalisation),
- collecte des droits acquis tous régimes confondus (répartition et capitalisation),
- alerte et accompagnement pour les démarches nécessaires à la validation des droits non comptabilisés par les institutions (périodes lacunaires),
- étude et gestion administrative, prise en charge des demandes, suivi et contrôle de validation :
  - des droits à anticipation pour carrière longue, pour handicap, pour pénibilité, temps partiels séniors, etc…
  - des rachats de trimestres,
  - des recours (hors contentieux).

L'évaluation de la date de liquidation des allocations de sa retraite Sécurité Sociale à «taux plein».

La réalisation et l'édition de Bilans Individuels de Retraite (B.I.R) :

- réalisation d'un 1er Bilan Individuel de Retraite : âge, date et montant des pensions à la date de liquidation de sa retraite Sécurité Sociale à «taux plein» dans le cadre de son maintien d'activité au sein de votre entreprise jusqu'à cette date,
- réalisation à la demande du salarié d'autre(s) Bilan(s) Individuel(s) de Retraite selon d'autres scenarii envisagés (date(s) de départ à la retraite différente(s), rachat de trimestres, retraite progressive, …),
- réalisation d'autre(s) Bilan(s) Individuel(s) de Retraite adossé(s) à un accord collectif (GEPP, CAA, RA, RCC, PDV, PSE, autre Plan Sénior…) avec intégration des nouvelles hypothèses : congé de reclassement, indemnisation Pôle Emploi, etc…

Un accompagnement et un suivi individuel grâce à une hotline «Expert Retraite» pour :

- la compréhension des systèmes de retraite et de la réglementation,
- la compréhension du(des) B.I.R. et de ses enjeux personnels,
- la compréhension de l'accord collectif (GEPP, CAA, RA, RCC, PDV, PSE, autre Plan Sénior…),
- la validation et le rachat de trimestres,
- le recours gracieux.

La sécurisation de son parcours jusqu'à la liquidation de ses droits à la retraite :

- en cas de modification réglementaire promulguée pendant la période de suivi de son Dossier Personnel de Retraite portant sur la date de retraite Sécurité Sociale à «taux plein», l'alerte et la délivrance le cas échéant d'une nouvelle attestation de date «taux plein» au salarié et à la DRH de l'entreprise,
- cinq/six mois avant la date de retraite Sécurité Sociale à «taux plein», l'alerte du salarié et le recueil de sa décision sur la date de la liquidation de ses droits à la retraite,
- la possibilité de prise en charge administrative sous mandat du salarié soit :
  - du déclenchement de ses demandes liquidation de retraite,
  - du déclenchement et de la prise en charge administrative de la gestion, du contrôle et du suivi d'aboutissement de la liquidation de chacune de ses rentes.

Une confidentialité garantie.

Seule la date d'obtention de la liquidation de sa retraite Sécurité Sociale à «taux plein» est transmise à la DRH de l'entreprise.

pour votre entreprise
et chacun de vos salariés séniors

ACCORDS COLLECTIFS D'ENTREPRISE

- GESTION DES EMPLOIS & DES PARCOURS PROFESSIONNELS (GEPP)
- RETRAITE ANTICIPÉE
- AMÉNAGEMENT FIN DE CARRIÈRE
- CONGÉS FIN DE CARRIÈRE
- PÉNIBILITÉ
- RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE
- PLAN DE DÉPART VOLONTAIRE
- PLAN DE SAUVEGARDE POUR L'EMPLOI
- AUTRE PLAN SÉNIOR
- •••

INFORMATION INDIVIDUELLE

- ÉTUDE CONFIDENTIELLE DU DOSSIER PERSONNEL DE RETRAITE
- ATTESTATION D'ÂGE TAUX PLEIN
- BILANS INDIVIDUELS DE RETRAITE SELON DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES
- VALIDATION PÉRIODES LACUNAIRES
- VALIDATION PÉRIODES CONGÉS DE RECLASSEMENT, PÔLE EMPLOI
- RECOURS GRACIEUX
- RACHAT DE TRIMESTRES
- INTÉGRATION DE L'ACCORD D'ENTREPRISE
- MISE EN ÉVIDENCE DES OPPORTUNITÉS
- AIDE À LA DÉCISION
- SUIVI ET ALERTE EN CAS DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE
- SÉCURISATION DU PARCOURS JUSQU'À LA LIQUIDATION DES DROITS
- GESTION ADMINISTRATIVE DE LA LIQUIDATION DES DROITS
- •••

CONFIEZ-NOUS

LA RÉALISATION D'UNE PLATEFORME INFORMATION/PRÉPARATION À LA RETRAITE EXCLUSIVEMENT DÉDIÉE À VOTRE ENTREPRISE

DÉLÉGUEZ-NOUS

LA RESPONSABILITÉ D'ACCOMPAGNER ET D'INFORMER INDIVIDUELLEMENT VOS SALARIÉS

objectif retraite

47 rue Benoît Bennier
69 260 Charbonnières-les-Bains
04 78 34 00 00
contact@objectifretraite.fr
objectifretraite.fr

SAS AU CAPITAL DE 117.600 EUROS - SIRET 518 346 689 00012 - CODE NAF 7022Z